

Monsieur Philippe ROLAND
Premier Président de la Cour des comptes

Madame Hilde FRANÇOIS
Présidente de la Cour des comptes

Rue de la Régence, 2
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 12 mars 2021

Objet : Approbation du projet de norme « entités mutualistes »

Monsieur le Premier Président,
Madame la Présidente,

La Cour des comptes a publié un rapport en date du 12 septembre 2018 dont il ressortait un manque de transparence dans les travaux effectués par les réviseurs agréés dans les entités mutualistes à l'égard de l'Office de contrôle des mutualités et unions nationales de mutualités.

Après avoir pris connaissance de ce rapport de la Cour des comptes, le Conseil supérieur des Professions économiques a enjoint l'Institut des Réviseurs d'Entreprises d'élaborer une norme professionnelle relative à la mission qu'effectuent les réviseurs agréés dans les « entités mutualistes », en application de l'article 31, § 3, alinéa 1^{er} de la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises.

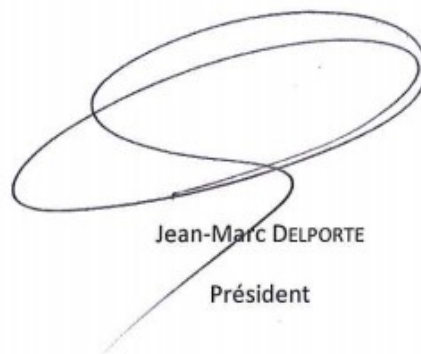
L'injonction du Conseil supérieur visait l'élaboration d'une norme professionnelle dont le contenu reflète, sous l'angle des travaux du réviseur agréé, le « miroir » des circulaires adoptées par l'OCM décrivant ce qui est attendu notamment des réviseurs agréés, à l'instar de la norme adoptée en 2010 relative à la mission de collaboration au contrôle prudentiel, à l'époque par la CBFA.

Après différentes étapes, cette norme a fait l'objet d'une approbation par le Conseil supérieur dans le cadre de sa réunion du 5 février 2021. Vous voudrez bien trouver en annexe à la présente le courrier adressé le 18 février 2021 au Ministre fédéral en charge de l'Economie, M. Pierre-Yves DERMAGNE afin de l'informer de l'approbation du projet de norme ainsi que le projet de norme qui a fait l'objet d'une approbation par le Conseil supérieur.

Une seconde approbation par le Ministre fédéral en charge de l'Economie et la publication d'un avis au *Moniteur belge* devraient finaliser le processus d'approbation et l'entrée en vigueur de ladite norme.

Par la présente, nous tenions à vous informer des initiatives prises par le Conseil supérieur et de l'avancement de ce dossier.

Je reste à votre disposition pour toute information supplémentaire que vous souhaiteriez obtenir à propos de ce dossier et vous prie de croire, Monsieur le Premier Président, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Marc DELPORTE
Président